

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.513
10 juin 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Le chef d'état-major de l'ONUST a signalé qu'outre les incursions répétées près des poteaux-frontière 11, 19 et 33 (S/11057/Add.424, par. 2), les incidents ci-après se sont produits dans le secteur Israël-Liban le 8 juin 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Hin 1/ : Entre 6 h 15 2/ et 13 h 25 quatre civils israéliens ont traversé la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) aux CA 1708-2782 3/ (pénétration maximale : cinq mètres).

b) PO Ras : Entre 17 h 24 et 17 h 33 tir d'artillerie par les forces israéliennes à travers la LDA.

c) PO Lab : Entre 17 h 33 et 17 h 56 et entre 19 h 57 et 20 h 16 tir d'arme automatique et d'armes individuelles par les forces israéliennes à travers la LDA. Entre 19 h 42 et 20 h 20 six membres des forces israéliennes et un véhicule blindé de transport de troupe ont traversé la LDA aux CA 1648-2760.

d) PO Mar : Entre 17 h 59 et 18 h 9 et entre 19 h 30 et 19 h 35 tir d'artillerie par les forces israéliennes à travers la LDA.

e) PO Khiam : Entre 18 heures et 18 h 10 et entre 19 h 33 et 19 h 40 tir d'artillerie par les forces israéliennes en direction du Liban à partir du territoire occupé par Israël.

2. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues du Liban selon lesquelles :

- 1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.
- 2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).
- 3/ CA : coordonnées approximatives.

Le 7 juin :

- i) Entre 12 h 10 et 14 h 30 deux patrouilles des forces israéliennes auraient pénétré en territoire libanais jusqu'à une distance de 200 mètres environ et auraient pris position à deux endroits, l'un à l'ouest du poteau-frontière 33 (à l'est de Houla) aux CA 1986-2906, et l'autre à l'ouest du poteau-frontière 31 (à l'est de Meis Ej Jabal) aux CA 1991-2862.
- ii) Entre 21 h 15 et 23 h 35 un avion à hélice des forces israéliennes aurait effectué plusieurs passages au-dessus des régions libanaises d'Aalma Ech Chaab (CA 1675-2786) et Yarine (CA 1723-2789), lâchant des fusées éclairantes et causant différents dommages matériels.

Dans la nuit du 7 au 8 juin :

- iii) Des projectiles d'artillerie et d'arme automatique tirés (ces derniers par intermittence) à partir du territoire israélien seraient tombés à proximité d'Aalma Ech Chaab Salhani (CA 1787-2815), Ouadi El Aayoune (CA 1826-2827), Blid (CA 1985-2827), Meis Ej Jabal, Houla (CA 1986-2906), Ett Taïbe (CA 1988-2977), Aadeisse (CA 2010-2955), El Khaïbe (CA 2104-3047), Rachaiya El Foukhar (CA 2127-3065) et Chebaa (CA 2200-3055). Des dommages matériels ont été signalés.

La plainte iii) a été confirmée par les observateurs de l'ONU sauf pour ce qui est des dommages [voir S/11057/Add.512, par. 1 a), c) et d)]. Les plaintes i) et ii) n'ont pas été confirmées; la zone où se serait produit l'incident visé dans la plainte i) était située en dehors du champ d'observation des PO.
